

VIII
CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTE D'AGRESSION

Il s'agit ici de percevoir si l'on peut trouver des caractéristiques précises recherchées lors de la mise en oeuvre du passage à l'acte, mais aussi les "propriétés" internes de celui-ci

1 - Caractéristiques spatiales

Seul **19% des agresseurs sexuels cherchent un lieu particulier**. Cependant ce dernier semble plus être du **registre de l'opportunité** que de celui d'une recherche spécifique. Certes une trilogie apparaît : chambre, toilettes, piscines. La chambre, qu'elle soit celle de l'enfant, d'un membre de sa fratrie ou du couple parental, est plus spécifiquement le lieu des actes incestueux. A côté de ces lieux "classiques", un cinquième de ces agresseurs disant rechercher un lieu précis, avance l'idée d'un «lieu isolé», «loin du domicile», «ailleurs, en location». La justification est alors celle d'«échapper aux regards», «de rechercher la discrétion», avec parfois une notion nette qu'un tel acte, s'il était surpris, puisse engendrer des plaintes de voisinage (!). Dans ces lieux le sujet peut alors se sentir en sécurité et être entièrement "pris" par la dimension de l'excitation et de son assouvissement : «là, je me sens en sécurité, j'en oublie même la justice». Enfin, il faut noter qu'un seul de nos sujets formulera ouvertement la recherche d'un lieu pour que l'enfant ne puisse pas crier.

2 - Caractéristiques temporelles

24% des agresseurs disent que l'acte se passe à un moment précis de la journée. Là encore, il semble plus que ce soit **l'opportunité qui gouverne** que la réelle recherche d'une temporalité spécifique, même quand un rythme est indiqué : «tous les soirs à 20h45» (inceste / fille). Cependant, le **souci de «discrétion», semble souvent présent** particulièrement chez les auteurs d'inceste et ce de manière plus fréquente que pour les autres catégories d'agresseurs : «quand personne n'était là», «quand tout le monde dormait», «quand la mère était pas là», «c'était le seul moment où je pouvais prendre la petite». Certes certains violeurs disent pratiquer plus particulièrement le soir ou la nuit (notamment après une sortie

en boîte de nuit) «pour éviter qu'on voit mon visage», «qu'elle ne voit que mon ombre». Dans la famille deux temps se retrouvent : le temps des soins corporels, d'hygiène ou médicaux et «en regardant la télévision».

3 - L'espace, le temps et le regard : les dangers de l'altérité et la dictature économique

De ces éléments se dégage, pour tout au plus un agresseur sur quatre, l'idée d'une recherche de temps et de lieu précis pour mettre en place son acte. Cependant **l'opportunité semble plus gouverner ce choix que la réalité du développement d'un scénario**. Le souci de discrétion qui se retrouve assez fréquemment doit nous indiquer qu'une part de ces sujets ont conscience du "hors normalité" de leur acte, à défaut de leur délictuosité. La question qui se pose alors est : ces sujets se mettent-ils à l'abri du regard pour mettre en oeuvre leur acte délictueux ou, quoique sachant le danger que représente leur acte, la "pression intérieure" ressentie par eux impose une conduite de retrait afin de mener à bien ce qui les sauvegardera psychiquement? Dans le premier cas, nous avons à faire à un sujet qui peut mettre en oeuvre une forme de scénario dont le but ultime serait un plaisir libidinalisé - nous serions là classiquement dans une dimension de perversion, où il s'agirait, tout en pouvant les reconnaître, d'échapper aux arcanes de la Loi. Dans le second cas nous sommes face à un acte cohérent certes mais dont la finalité est un au-delà du plaisir libidinal : ce qui comptera ce ne sera plus directement le "plaisir" mais que quelque chose se déroule jusqu'à son terme afin que le sujet échappe à la "surchauffe" de l'excitation interne. Il semble que les deux cas de figure puissent se présenter, mais le second, parmi les sujets ayant des systèmes de choix d'espace et de temps est plus fréquent que le premier.

En effet, échapper aux regards, évoque la question de l'effacement du regard surmoïque intérieur. Cela nous indique combien **ces sujets se soutiennent que du regard des autres quant à leur organisation moïque et "surmoïque"** (encore que ce terme ne convienne pas véritablement à ces organisations de personnalité), qu'il n'y a donc pas d'intériorisation suffisante des systèmes d'interdits et de limitation du moi. Dans ce cas, se protéger du regard des autres, c'est certes disparaître de leur

regard ("pas vu, pas pris") mais c'est surtout montrer qu'en effaçant la perception du regard de l'autre sur soi, disparaît en même temps tout fonctionnement de la Loi symbolique. Cela ne peut être qu'un indice supplémentaire pour nous indiquer le défaut d'intériorisation d'un processus de représentance psychique. Pour effacer le regard intérieur générateur de conflit et issu du traitement du conflit ayant conduit aux identifications secondaires, il s'agira de se dérober au regard réel de l'autre. La perception dans ce cas prend le pas sur la représentation et en montre l'inefficacité. **On peut comprendre que dès lors la dimension "économique" déliée de sa fonction représentative envahisse le champ du psychisme et soumette ce dernier à sa dictature : décharger.**

Ainsi, échappant au regard d'autrui, c'est de lui-même que le sujet se jouera. Il s'agira d'échapper à ce que le sujet connaît de la réalité de l'interdit qu'une partie de lui lit dans le regard des autres portés sur lui. Contenu dans ce regard, le sujet est maintenu dans une orthèse identitaire¹. Pris dans l'émergence de l'excitation, le sujet devra échapper à sa perception, pour mener à bien son acte de sauvegarde. A cet instant la part de lui détentrice de l'information sur la loi - une part de lui sait l'interdit, puisqu'il s'éprouve contenu dans le regard de l'autre - devient dangereuse. Or cette part est précisément celle qui - en défaut d'intériorisation - ne se soutient que dans le regard de l'autre pour son existence. C'est donc ce regard qu'il faudra supprimer, pour que la conduite, vécue comme une sauvegarde psychique, puisse se maintenir. **Toute forme d'altérité deviendra dans ces cas une menace réelle pour le sujet.**

4 - Avoir voulu montrer quelque chose à la victime

17% des agresseurs reconnaissent avoir voulu montrer quelque chose à leur victime, dans ce cas les sujets constatent plus souvent avoir eu du **plaisir** (57% vs 34%, $p=0,022$), mais surtout ils admettent beaucoup plus fréquemment que l'acte pour eux est **apaisant** (70% vs 46%, $p=0,020$), enfin

¹ - Nous comprenons que sur un plan identitaire, ces sujets présente une identité "narcissique" dont le stade serait dans l'édification, antérieur à celui du miroir : au sens où une part d'eux n'a pas été reconnue et reste dès lors inféodée à des mécanismes économiques archaïques dont la décharge est le prototype.

ils identifient plus les **conséquences pour la victime** (70% vs 46%, $p=0,020$).

5 - La contrainte

Si 17% de nos sujets agresseurs ont contraint leurs victimes à pratiquer les actes délictueux, seuls 5% reconnaissent que cette contrainte a compté dans leur excitation.

Parmi les agresseurs ayant contraint leurs victimes, 10% sont des parents incestueux ($p=0,012$), mais seuls 7% des parents incestants admettent qu'il y a eu contrainte. Par contre **la reconnaissance de la contrainte entraîne, dans 70% des cas, celle des conséquences pour la victime** ($p=0,020$). La contrainte est admise par 43% des agresseurs de mineurs ($p=0,013$), elle sera liée à un dégoût de l'acte dans 57% des cas ($p=0,002$) et à une impulsion pour 67% des sujets ($p=0,016$). Enfin, parmi les agresseurs disant avoir exercé une contrainte sur la victime, 62% ont eux-mêmes été agressés sexuellement dans l'enfance.

Les contraintes sont de 2 ordres : morales et physiques. Les **contraintes morales** recouvrent l'ensemble des abus d'autorités ainsi que les contraintes affectives particulièrement par les parents incestants, mais aussi les surprises. Dans ces cas rien souvent n'est dit, la présence, le rapport évident d'autorité est utilisé par l'agresseur qui n'a pas à forcer la victime que ce soit un rapport de patron à subordonné, d'enseignant à élève, de parent à enfant ou d'ainé à plus jeune. Quoiqu'il en soit le rapport est toujours univoque. Lorsque la victime tente de refuser ou de se positionner la première violence qui est évoquée est la voix : forcer le ton ou encore pratiquer sous forme d'injonction : «tu te déshabilles», «tu me montres ta poitrine», «tu ne parles pas». Viendront ensuite les menaces verbales. Celles-ci peuvent aussi être proférées d'emblé lorsque l'agresseur se sent dans un climat menaçant.

Les **contraintes physiques** apparaissent relativement rarement d'emblée, **elles surgissent le plus souvent lorsque le refus est signifié par la victime**, il s'agit alors d'imposer l'acte pour le mener à son terme. Dans ce cas il est bien difficile de distinguer contrainte et violence. Cependant il est aussi une contrainte qui naîtra de l'excitation elle même

développée par le déroulement de l'acte. Il est à noter que les meurtriers ne déclarent pas qu'il y a eu contrainte.

6 - La violence de l'acte n'est pas repérée

La dimension violente de l'acte est reconnue par 11% de sujets. Seul 1% admettra que cette violence a compté dans son excitation. Il s'agit toujours de violence physique. Le fait que la violence morale ne soit pratiquement jamais évoqué nous indique **l'absence de repérage de la réalité morale violente de l'acte**. Cela semble directement l'effet du déni de la différence : la victime serait ainsi dans une position d'égalité. Sans présence de "traces" physiques, de "coups", il n'y a pas de violence. Il y a là mise en évidence de la part importante du percept : sans perception, pas d'existence. Cela d'autant plus qu'on ne retrouve pas de liaison entre la reconnaissance de la violence et la perception de conséquences potentielles pour la victime.

La violence reconnue dans l'acte implique qu'il s'agit d'un viol dans 80% des cas, alors que les violeurs ne reconnaissent que pour 19% d'entre eux la présence d'actes violents ($p=0,019$). Par contre cette même reconnaissance supposera qu'il s'agit d'un acte sur mineur dans 15% des cas ($p=0,001$) et d'un acte incestueux dans 5% des agressions, alors même que **les parents incestants ne reconnaissent que dans 2% des cas la présence d'une violence ($p=0,013$)**. En règle générale, **les agresseurs d'enfants reconnaissent moins souvent la violence que ceux d'adulte (8% vs 30%, $p=0,001$)**. Enfin, une telle reconnaissance est liée à la présence après coup du dégoût de l'acte pour 40% des agresseurs ($p=0,005$).

Ces éléments de signifiante montre que **la reconnaissance de la violence est de plus en plus faible lorsque l'on se rapproche des zones de familiarités**. Ces données confirment ce que nous avons déjà évoquée à propos de la violence en tant qu'élément le plus refusé, car affect identitaire. Cela suppose que plus la victime sera proche familièrement de l'agresseur moins sera reconnu l'élément d'identification de base qu'est la violence, que moins sera donc reconnu la subjectivité de l'autre. Subjectivité

annexée par l'agresseur. Cela montre enfin combien **l'inceste est encore plus effaçant identitairement qu'un acte pédophilique**¹.

On enregistre **quatre modalités d'émergence de la violence** :

- l'une **ponctuelle** appartenant au déroulement de l'acte sans que puisse pour autant être évoqué un scénario², ce sont alors des «maintiens physiques violents», des claques, des coups multiples, relativement fréquemment avec une ceinture;

- la deuxième modalité est celle qui apparaîtra pendant l'acte et qui **participera à la montée de l'excitation**; celle-ci peut devenir particulièrement dangereuse et aller jusqu'à un déchaînement de violence : «au début elle [une prostituée] était d'accord, je l'avais payée pour cela [actes sado-maso] mais c'est après, l'excitation était si grande que je n'ai plus pu m'arrêter» (viol, violence avec actes de barbarie);

- la troisième semble apparaître de manière particulière **lorsque la victime s'oppose à l'agresseur**, celle-ci est une violence qui présente de réels dangers pour la survie de la victime : «dans le feu de l'action, j'ai été obligé de la malmener pour qu'elle s'arrête de crier, je lui ai mis la tête sous l'oreiller», «quand elle a commencé à crier, j'ai eu peur, je l'ai étouffé», «quand elle s'est débattu, j'ai pris ce que j'avais sous la main, un marteau»;

- enfin, certains actes se présentent de manière brutale, comme faisant effraction dans la conscience du sujet, court-circuitant toute possibilité de manoeuvre psychique. De tels actes sont rares mais

¹ - Cela correspond à l'idée que l'acte incestueux est peu différent d'un acte pédophilique . Simplement sa différence réside dans son "bouclage" environnemental, en ce sens que le parent incestant utilise ses proches pour mettre en œuvre sa défense, économisant ainsi la montée en puissance de l'excitation et donc la tension dangereuse qu'elle engendre. Dans l'acte incestueux la boucle de l'acte est encore plus courte que dans la pédophilie. La présence réelle de l'enfant pouvant donner l'illusion d'une présence, non subjectivée, dans le psychisme du parent. L'enfant se retrouve, sous couvert d'amour, à la solde d'une **défense par le sexuel**. C'est ce "racourci", pour reprendre la métaphore freudienne de la pulsion (qui acquiert en chemin son efficacité), qui fait de l'inceste un acte apparemment différent de l'acte pédophilique. Dans son essence, nous soutenons qu'il n'en est rien. D'autant plus que le "pédophile incestant" joue sur sa qualité de père pour suborner l'objet de sa position de sujet. Nous pourrions dire que la perversion est ici et qu'elle est mise au service de la défense par le sexuel. La qualité de père devient, dans ce cas, destructeur des qualités de subjectivité de l'enfant. Univers pétrifiant pour la psyché où l'un est exclusif l'autre.

² - Ou alors un scénario qui se construirait au fur et à mesure du déroulement de l'acte et dont nul ne pourrait déterminer le devenir, si ce n'est qu'il devra mener à son terme l'acte.

lorsqu'ils surviennent la violence est fracassante quasi sur un mode **clastique** où l'acte se solde par un risque de mort ou un meurtre : «je l'ai invitée à boire un café, je me suis effacé pour qu'elle entre dans la pièce et là, j'ai d'un coup senti ma sueur, et je l'ai violemment poussée en avant, sa tête a heurtée le mur et elle a perdu connaissance, je me souviens vaguement j'ai dû lui arracher ses vêtements et je l'ai pénétré par derrière» (viol, actes de barbarie et meurtre sur sujet adulte).

7 - L'humiliation

L'humiliation, qui consiste en une blessure narcissique faite à autrui en le rabaissant, est un indicateur des qualités de prise en compte du narcissisme d'autrui par un sujet, c'est-à-dire des qualités subjectives de l'objet.

L'humiliation ne semble pas directement appartenir à l'acte lui-même, elle semble être repérée dans l'après-coup. En général, elle est perçue comme le **résultat de la contrainte**.

15% de nos Cas reconnaissent avoir humilié leurs victimes mais seuls 3% admettent que cela a eu de l'importance dans leur excitation. Lorsque l'acte est commis sur un mineur, l'humiliation est moins souvent relevée par l'agresseur (38% vs 68%, $p=0,005$), du reste nous ne retrouvons pas de corrélation avec l'acte incestueux ($p=0,251$). **La reconnaissance de l'humiliation semble donc plus caractéristique d'agresseurs de sujets adultes.** En général, parmi les sujets n'humiliant pas leurs victimes, 29% des agresseurs disent éprouver du dégoût pour leur acte, mais dès qu'il y a reconnaissance d'une humiliation, c'est 50% qui en éprouvent ($p=0,036$). La non reconnaissance de l'humiliation par les agresseurs de mineurs, étrangers ou familiers, nous indique, plus fréquemment chez ces sujets, un **dénie des qualités subjectives de l'objet**. Par contre, lorsque la victime est humiliée c'est dans 80% des cas un agresseur qui a agi sous le coup d'une impulsion ($p=0,001$). Cet ensemble nous indique combien les hypothèses utilisant les notions **d'emprise narcissique** et de **triomphe maniaque** sont pertinentes pour appréhender psychiquement ce type d'organisation.

8 - Reconnaître la contrainte : un indicateur thérapeutique

Parmi ces éléments constitutifs de l'acte d'agression, contrainte, violence et humiliation, un en particulier doit retenir notre attention : la contrainte. Celle-ci est la seule à présenter une liaison fortement significative avec la reconnaissance du délit et celle des conséquences pour la victime.

Lorsque la contrainte est reconnue dans l'acte délictueux le taux de reconnaissance du délit croît (67% vs 37%, $p=0,003$) ce qui n'est ni le cas pour la violence ($p=0,152$), ni pour l'humiliation ($p=0,129$). Il en est de même nous l'avons vu pour la reconnaissance des conséquences pour la victime, lorsque la contrainte est admise, le taux de reconnaissance des conséquences pour la victime augmente (70% vs 37%, $p=0,020$), alors que la signification se perd pour l'humiliation et la violence ($p=0,179$). Or, le fait d'admettre que l'acte entraîne des conséquences pour la victime est significativement lié à la revendication par le sujet de la responsabilité de son acte et donc à être capable de se positionner comme sujet de celui-ci (87% vs 66%, $p=0,002$). Nous retrouvons cette reconnaissance de conséquences pour la victime aussi pour le fait d'avoir voulu montrer quelque chose (70% vs 46%, $p=0,020$) sans retrouver de signification au niveau de la reconnaissance du délit. Ainsi, le fait, pour un agresseur, de reconnaître qu'il a voulu montrer ou apprendre quelque chose à sa victime, mais surtout qu'il lui a fait subir une contrainte, représente un indicateur d'une reconnaissance des conséquences qu'un tel acte puisse avoir des conséquences pour la victime. Ce qui suppose une reconnaissance de la victime en tant que telle, en tant qu'autre ayant subi un préjudice contre son gré. Cependant compte tenu de la multiplicité des liaisons significatives, seule la reconnaissance d'une contrainte peut être un indicateur fiable d'un sentiment de responsabilité de l'acte délictueux. Cette occurrence invite à penser qu'une telle reconnaissance suppose un potentiel d'identification d'un objet en tant que tiers externe. **Ainsi la reconnaissance de la contrainte devrait être un bon indice pour une prise en charge thérapeutique ultérieure.**

En résumé des caractéristiques de l'acte d'agression

*Moins de un agresseur sur cinq cherche un lieu particulier pour l'exercice de son acte et un sur cinq préfère un moment précis de la journée. L'essentiel est d'être - mis à part l'exhibitionniste, et encore - à l'abri du regard de l'autre au moment du déclenchement de l'acte. **Dans ces moments, toute forme d'altérité deviendra menaçante pour le sujet.***

*Moins de un sujet sur cinq reconnaît "avoir voulu montrer quelque chose à la victime. La même proportion admet avoir exercé une contrainte sur elle. **La contrainte physique surgit le plus souvent lors de la manifestation de refus par la victime.** La violence morale de l'acte n'est pas repérée par l'agresseur. Si les parents incestants sont seulement 2% à reconnaître la présence de violence dans l'acte d'inceste, les agresseurs d'enfants reconnaissent moins souvent la violence que ceux d'adultes.*

Enfin, la reconnaissance de la contrainte est un bon indicateur thérapeutique.

IX
VIE SEXUELLE EN DEHORS DE L'ACTE CONSIGNÉ DANS LE
CHEF D'INCULPATION

Cette partie permet d'envisager la qualité de la vie sexuelle du sujet agresseur, en dehors de l'acte d'agression. Cette qualité est à la fois descriptive et représente une auto-évaluation de sa vie sexuelle.

Pour notre population générale (agresseur et témoins), 82% des sujets ont une vie sexuelle qui les satisfait pour un peu moins des deux tiers d'entre eux. La qualité de cette vie sexuelle est meilleure que celle procurée par le passage à l'acte pour 59 sujets et moins bonne pour 22 mais 33 disent que cela n'a rien à voir et 63 ne peuvent répondre. Plus d'un tiers des sujets a débuté sa vie sexuelle sur un mode passif. Cependant, 43% des sujets estiment qu'il y a eu une modification importante de leur vie sexuelle à un moment donné. Plus de deux sujets sur trois se masturbaient avant l'incarcération. Quand aux revues, cassettes et matériel pornographiques il ne sont utilisés que par une minorité de personne.

1 - Les rapports sexuels et leurs qualités chez les agresseurs sexuels

80% des cas disent avoir une vie sexuelle en dehors de l'acte d'agression; cette vie est pour quatre agresseur sur cinq (82%) avec une partenaire et pour un peu plus des deux tiers d'entre eux la relation revêt un caractère stable dans le temps. Lorsque la relation revêt un caractère occasionnel, on rencontre alors des rapports avec des femmes prostituées. Parmi les 19% (33) de sujets disant ne pas avoir de vie sexuelle avec une femme, un agresseur sur cinq présente une relation homosexuelle rarement constante; celle-ci est le plus souvent décrite comme occasionnelle, mais exclusive de relation féminine. Parmi ceux-ci certains sujets présentent des relations «régulières" sans pour autant pouvoir être décrites comme "constantes" par le sujet, depuis l'adolescence avec un personnage masculin plus âgé qu'eux. Pour le reste de notre population d'agresseurs déclarant avoir une vie sexuelle sans partenaire féminin ou masculin on enregistre des pratiques sexuelles centrés sur des relations exclusivement pédophiliques, voire incestueuses. Pour le reste des sujets, ceux ne déclarant pas avoir de vie sexuelle en dehors de l'acte d'agression, on remarque quand même des «pratiques sexuelles" uniquement masturbatoires et/ou exhibitionnistes.

1.1 - Comparaison avec les témoins

Les témoins sont plus nombreux à avoir une vie sexuelle que les agresseurs sexuels (94% vs 80%, $p=0,059$), les liaisons homosexuelles sont moins fréquentes et les relations sexuelles plus souvent avec des femmes (93% vs 82%). **On ne rencontre pas chez les auteurs de CBV de notre population de conduites sexuelles délictueuses même marginales.** Lorsqu'il n'y a pas de vie sexuelle, c'est simplement la masturbation qui est évoquée. Les cas ont tendance à avoir moins souvent une relation sexuelle constante avec une femme (85% vs 94%, $p=0,08$)

Chez les agresseurs, comme chez les témoins, cette vie sexuelle est décrite principalement comme "normale". Cependant, et en tenant compte de la différence numérique importante apportant une plus grande diversité qualitative, on peut noter que les agresseurs insistent plus sur l'aspect quantitatif, les fréquences, les "besoins" sexuels importants et insatisfaits (particulièrement les violeurs). C'est encore eux qui décrivent le plus de pratiques singulières : «amour avec une poupée de chiffon» (viol <15 ans), «strangulation» (viol / adulte). C'est enfin eux qui semblent présenter le plus de perturbations de la vie sexuelle, avec notamment des conduites de quête sexuelle pour certains permanente : «sur ce point, je mène une vie de patachon. J'ai beaucoup de partenaires, n'importe qui, sauf les hommes. Beaucoup de femmes, et puis des enfants, uniquement des garçons entre 8 et 12 ans», «je draguais sans arrêt dans les jardins publics», «c'était sur les routes, je m'arrêtais toujours (relations avec les prostituées)». Les agresseurs sont moins satisfaits, pour eux mêmes, de leur vie sexuelle que les témoins (62% vs 75%), mais ils pensent un peu plus souvent que leur partenaire est satisfait.

1.2 - Qualité de la satisfaction que procure cette vie sexuelle

Sur l'ensemble de notre population d'agresseurs, 62% s'estiment satisfaits de leur vie sexuelle, soit 78% du sous échantillon disant avoir une vie sexuelle. Si l'on demande au sujet d'évaluer la qualité de la satisfaction du partenaire, 57% répondent par l'affirmative. Cependant, deux agresseurs sur cinq ayant une vie sexuelle en dehors de l'acte d'agression (42%) déclarent avoir une qualité de satisfaction plus grande dans l'acte délictueux. 15% trouvera cette satisfaction moins grande et 23% dira que cela n'a rien à voir.

Lorsque la satisfaction est **plus grande** lors du passage à l'acte, c'est d'abord les auteurs d'actes incestueux mais aussi de certains pédophiles qui vont évoquer d'abord le "plus" de douceur, de sentiments, d'intimité ou de complicité. L'idée d'un "plus" d'intensité est aussi relativement présente, avec celle de la concrétisation d'un désir. Est évoquée enfin la difficulté de la relation sexuelle avec une femme : «c'est vite fait la branlette, avec une femme c'est plus long, ça me gêne» (agression sexuelle sur fille < 15 ans).

Lorsque la satisfaction est jugée **moins grande**, l'acte est franchement dévalorisé : «c'était nul»; avec une absence de satisfaction : «aucun plaisir, même si j'ai joui», «pas de satisfaction profonde»; «je n'ai rien ressenti, j'ai pas éjaculé», «ce n'est qu'un simple soulagement»; l'acte peut être ramené à une masturbation : «c'est pas satisfaisant, me taper une queue c'est pareil»; il peut aussi être exclu de la sexualité : «y a pas de sexualité dans cette histoire». Cependant très souvent, l'explication de la piètre qualité de l'acte délictueux est soutenu par une comparaison avec la sexualité régulière du sujet avec sa partenaire ou il y a un "plus" : «avec ma femme, c'est plus agréable», «plus d'intimité», «plus de naturel», «plus de liberté», «plus régulier», «plus de pénétration de l'organe». La part sentimentale n'en est pas exclue : «avec ma femme, je l'aime», «y a des sentiments plus important avec ma femme».

Lorsque la satisfaction n'a **rien à voir**, il est d'abord noté l'hétérogénéité des deux partenaires : «c'est pas le même sexe que

d'habitude» (viol ou agression sexuelle sur garçons < 15 ans), «car c'est un enfant», «on peut pas comparer une femme et une gamine», «le corps n'est pas le même, c'est pas les mêmes sensations» ; parfois, l'hétérogénéité porte sur l'acte lui-même : «je ne m'imagine pas faire l'amour à une gamine» (attentat à la pudeur/fille < 15 ans). L'acte peut enfin être jugé comme "étrange" dans la vie du sujet : «avec une femme c'est normal mais avec un garçon, je n'arrive toujours pas à croire que j'ai fait cela» (viol / garçon < 15 ans), parfois même aucune dimension sexuelle ne lui est attribuée : «avec ma fille, je n'ai jamais pensé que c'était un acte sexuel».

2 - Initiation à la vie sexuelle : sous le signe de la "séduction"

Les débuts de la vie sexuelle des sujets agresseurs sexuels présentent bien des différences avec ceux du groupe témoin. Les Témoins décrivent une entrée dans la vie sexuelle "banale", avec les joies et les déconvenues qu'une telle expérience peut engendrer. Aucun signe particulier ne semble à retenir. L'âge est rarement en dessous de 15 ans, la partenaire est dans une zone d'âge, inférieure à 5 ans d'écart avec celui du sujet. Quelques rares témoins, toujours a un age supérieur à 15 ans, ont eu des expériences avec des femmes plus âgées (dont quelques uns pendant leur service national). D'autres, aussi peu nombreux, ont commencé «avec des copains».

Les agresseurs décrivent des modes d'entrée dans la sexualité qui ne peuvent que rarement évoquer une sexualité "banale". Si la masturbation est très fréquemment citée en début de puberté ou bien plus jeunes (6, 7 ans), le tableau général s'inscrit pour presque une majorité des sujets agresseurs dans un contexte de "séduction", voire de traumatisme. L'évocation de loin la plus fréquente est l'initiation par une personne plus âgée, présentant un écart d'âge bien supérieur à 5 ans : «j'avais 16 ans, elle en avait 26, elle m'a bien pris en main», «j'avais 14 ans, c'était dans un bal, elle, elle était mariée», «j'en avais 20 et elle en avait 30, c'était dégoûtant, elle avait ses règles moi, c'était la première fois», «je venais d'avoir mes 18 ans, elle en avait au moins le double, c'était une vraie salope», «elle en avait 27 et moi à peine 15, c'est elle qui menait la danse», «vous savez, quand on a 15 ans et la femme 25, elle m'a tout appris, moi j'ai

rien fait». On remarque, parmi ces sujets, des garçons de 14 ans, 15 ans qui évoquent la rencontre volontaire d'une prostituée qu'ils ont payé. Certains de ces sujets ont commencé très tôt leur vie sexuelle : «j'avais pas plus de 8 ans et elle, elle était nourrice, elle en avait 38, elle m'a guidé» (viol / adulte). Il est remarquable que dans certains de ces cas, et lorsque l'initiatrice est féminine, le sujet ne se déclarera pas abusé pendant l'enfance.

Cependant la personne initiatrice n'est pas toujours de sexe féminin, ce peut être un homme nettement plus âgé que le sujet qui est alors plus jeune en moyenne que lorsque la séduction vient d'une femme, nous sommes là dans le cadre pénal des agressions sexuelles dont le sujet agresseur fut alors la victime : «j'avais 17 ans et lui 33, j'avais peur de lui, il m'a pénétré", «j'avais 8 ans, lui c'était un ami de mon père, ça a duré 2 ans», «j'avais 11 ans et je me suis fait violer par un surveillant de super marché», «j'avais 11 ans et c'était mon instituteur».

Lorsque les deux protagonistes ont le même âge, ou sont dans un écart d'âge inférieur à 5 ans et que le partenaire est de sexe féminin l'entrée dans la vie sexuelle paraît plus normalisée, pourtant là encore, dès que le partenaire est de sexe masculin, on note des pratiques singulières : «j'avais 15 ans, je me faisais branler, ça les amusait», «j'avais 13 ans et je leur proposais (à ses copains) de les masturber», «j'avais 18 ans, on se masturbait réciproquement».

Cependant, l'agresseur peut aussi avoir commencé sa vie sexuelle avec ses proches, au premier chef ses soeurs ou ses frères : «je devais avoir 15 ans et elle 13, c'était l'ainée de mes soeurs (soeur cadette)», «c'est mon frère, il avait 17 ans et il m'a violé, j'avais 13 ans», «je devais avoir 4 ou 5 ans quand ça a commencé, je le masturbais, lui il avait 17 ans au début, ça a bien duré 10 ans».

Enfin, et dans de rares cas, on note un début de vie sexuelle avec des sujets plus jeunes, familial ou étranger : «je devais avoir 15 ans et lui 9, je l'ai caressé et je lui ai fait une fellation» (une telle pratique suppose un antécédent que le sujet ne pourra nommer, pas plus qu'il ne déclarera avoir été abusé pendant l'enfance), «j'étais ado, c'était avec une fille, elle était très jeune, une petite fille quoi».

3 - L'hypothèse d'une "séduction" continue primaire

Si l'entrée dans la vie sexuelle des agresseurs présente une réelle différence par rapport aux sujets auteurs de CBV c'est essentiellement dans une dimension que l'on pourrait qualifier de séduction. Ces sujets furent, pour **une majorité d'entre eux, "séduit" par un adulte féminin ou masculin ou encore furent eux mêmes des séducteurs d'enfants plus jeunes.** Cette dernière occurrence laisse filtrer une question quant à une origine antérieure de la séduction. Deux autres points sont à relever qui distinguent l'entrée dans la sexualité des deux groupes, les Témoins ont plus souvent commencé leur vie sexuelle sur un mode "actif" (initiateur, non séduit, avec un sujet d'un âge dont l'écart n'excède pas 5 ans et de sexe féminin) que les agresseurs (92% vs 60%, $p=0,003$). Enfin, les Témoins présentent leurs débuts sexuels sur un mode plus souvent qualitatif que descriptif ce qui ne se retrouve pas chez les agresseurs où nous avons un descriptif des partenaires et des conditions de la relations. Cela ne peut que nous indiquer que ces débuts, dans leurs réalités psychiques, ont connus une élaboration chez les Témoins, qu'ils n'ont pas connus pour les aresseurs, qui les restituent de manière plus brutale. Faudrait-il pour autant en conclure que nos sujets agresseurs sont ainsi parce qu'ils ont été séduit dans leur sexualité naissante? Question fondamentale : cette séduction engendrerait-elle une conduite sexuelle déviante ou ne serait-elle que la trace, en après coup événementiel, d'un processus psychique déjà là? Il semble difficilement envisageable que, compte tenu de l'âge relativement tardif (pubertaire) auxquels sont rapportés ces événements, nous ayons à faire à un processus primaire. L'hypothèse la plus plausible serait celle d'une séduction psychique continue primaire, de type traumatique, qui rendrait assez "naturel" une manoeuvre de séduction d'un aîné sur un plus jeune. Le lien psychique trouvant ainsi son expression événementiel. Ce qui pourrait nous indiquer la justesse de cette voie, c'est le fait qu'une majorité de sujets agressés dans l'enfance ne font pas figurer ces agressions au titre d'un début de sexualité, montrant ainsi le clivage existant entre leur propre agression et le registre d'une sexualité psychique. Nous aurions ainsi deux modes psychiques différents, mais pas exclusifs (malheureusement), d'entrée dans le registre de l'acte délictueux sexuel : l'un purement psychique, celui de la séduction continue psychique, qui par son effet de continuité imprime une certaine formalité du lien à l'objet (une certaine "naturalité", pourrait-on écrire), l'autre

présentant une composante événementielle repérable dans le temps et dans l'espace (l'agression sexuelle précoce) provoquant un effet similaire. Ces deux voies conduisent à l'effet "traumatisme" et à ses conséquences d'abrasions psychiques, d'où cette difficulté élaborative que l'on rencontre chez les agresseurs et pas chez les Témoins.

4 - Les modifications dans la vie sexuelle

La vie sexuelle des agresseurs présente plus fréquemment des changements importants que celle des Témoins (45% vs 31%). Les raisons qui sont évoquées dans les deux groupes, ne semblent pas présenter de grandes différences catégorielles. En ce qui concerne les agresseurs, la raison la plus fréquemment évoquée est l'arrêt des relations sexuelles; les raisons en sont multiples, depuis le dépistage d'une séropositivité au VIH, à la dépression de l'épouse, en passant par la fausse couche ou la naissance d'un enfant ou encore la ménopause ou enfin le dégoût de la partenaire, voire des femmes en général; dans le même registre sera évoqué la séparation ou le divorce ou la rupture. Cependant une autre raison de cette modification est la découverte de l'homosexualité du sujet ou, pour le moins, de sa bisexualité, qui parfois peut remonter à loin dans le temps, voire à la propre agression du sujet, qui n'est pas toujours présenté comme telle : «la fellation de mon instituteur, j'ai vécu cela comme une ouverture dans une autre direction»; homosexualité non présentée comme un changement en soi mais ce sera la prostitution qui sera alors éprouvé comme une modification importante : «les rapports de prostitution (de 17 à 19 ans)». La découverte de certaines pratiques sexuelles sont présentées comme des changements importants (notamment la fellation) pouvant devenir une recherche quasi exclusive. Cependant les agressions sexuelles que les sujets ont subies dans l'enfance sont très rarement évoquées au titre des modifications de la vie sexuelle. Les autres raisons qui sont évoqués sont du registre du changement : de domicile, de travail, de pays, de statut social et même après une seconde incarcération.

5 - La masturbation

Il était important d'évaluer la valeur fonctionnelle psychique que représente la masturbation en tant que mécanisme auto-érotique afin de négocier certaines excitations, dont celles référencées à l'absence. Une capacité auto-érotique fonctionnelle assure au sujet une intégrité psychique, c'est-à-dire lui permet *a minima* de pouvoir traiter les excitations auxquelles il se trouvera confronté et qu'il ne pourra totalement élaborer psychiquement.

La masturbation concerne peu ou prou 68% d'agresseur contre 45% de Témoins. Parmi ceux qui se masturbent (avant l'incarcération) dans les deux groupes, **seul le groupe des agresseurs présente des sujets ne pouvant différer leur envie de se masturber** quand celle-ci surgit, quelque soit l'endroit où ils se trouvent (10% vs 0%). Par ailleurs, **les fréquences élevées de masturbation se rencontrent de façon spécifique chez les agresseurs** (20% vs 6%). Les autres sujets de nos deux populations attendront d'avoir un moment de tranquillité ou essayeront de faire autrement.

Pour les 10% de sujet ne pouvant différer l'acte masturbatoire, on perçoit combien ce dernier est mis en oeuvre dans une urgence qui impose cet impératif d'immédiateté. Il s'agit pour eux de tenter de décharger l'excitation qui ne peut être engrammée psychiquement et qui les met suffisamment en danger pour ne pouvoir être différée. Il en est de même, quoique dans une mesure moindre, avec les sujets présentant un rythme élevé de masturbations quotidiennes. Ces conduites signent un échec, plus ou moins large, de la constitution de l'auto-érotisme psychique. De tels sujets sont particulièrement vulnérables à l'excitation, qui devient pour eux une véritable menace psychique, d'où cette recherche masturbatoire. Enfin, une défaillance de l'auto-érotisme psychique ne peut qu'être vécue par le sujet que comme une blessure narcissique (ne pas pouvoir penser seul l'excitation auquel le sujet est soumis). On peut alors penser que la masturbation, de par l'éprouvé corporel qu'il suscite, assimilé à du plaisir, puisse fonctionner comme un lieu de réassurance narcissique, garant d'un éprouvé d'intégrité de l'enveloppe corporelle menacée par la surcharge d'excitation. De tels chiffres nous indiquent que **notre population d'agresseurs sexuels présente moins de capacité auto-érotique psychique que notre population Témoin.**

La population d'agresseurs sexuels est significativement beaucoup moins sévère dans ses jugements quant à la masturbation que les Témoins qui la trouve plus fréquemment "pas normale", "mal", "coupable", "mauvaise" ou encore "honteuse". Un tel résultat nous indique que **la capacité de refoulement est plus présente chez les Témoins que chez les agresseurs.**

6 - Les sources d'excitations

6.1 - masturbatoires

Lorsque l'on cherche à comprendre ce qui est support ou générateur d'excitation dans la pré-phase masturbatoire, uniquement parmi les agresseurs, certains utiliseront des conduites spécifiques : «épier dans les douches» ; ou des objets vecteurs d'excitations (autre que les supports audio et vidéo) : des sous-vêtements féminins, des chaussettes de couleurs claires, etc.... Si nous reconnaissons ici la tentative voyeuriste ou fétichique, il en va différemment pour les objets suivants : «des vêtements d'enfants», «la photo d'un petit garçon», «le corps de ma fille». Ces derniers sujets ne sont pas ceux qui présentent un besoin incoercible de se masturber.

Parmi les autres, 39% d'agresseurs déclarent que "quelque chose", plus particulièrement une pensée ou une image, leur "vient dans la tête", pourcentage à peu près identique chez les Témoins (34%). Chez les Témoins ces images sont principalement centrées sur des souvenirs : de femmes connues par eux, de relations sexuelles ou de scènes érotiques vues dans les magazines. Si chez les agresseurs de nombreuses réponses sont similaires à celles-ci, d'autres apparaissent spécifiques, par exemple d'une population de pédophiles, et se présentent sous forme d'images «très fortes» : «un petit garçon, je le déshabille», «ma fille, elle se carresse la poitrine» (inceste), «un jeune enfant en érection», «un jeu sexuel avec des enfants», «la fillette du moment», «la dernière fillette avec qui j'ai eu des attouchements», «une sodomie avec un inconnu». Enfin, certains sujets, relativement rares, disent avoir des «pensées bizarres» dont ils sont incapables de préciser le contenu, des «images troubles» qu'ils

ne peuvent définir ou encore des «flashes» qui les mettent mal à l'aise. Il semble que nous ayons à faire ici à des figurations d'objets β (W. R. Bion) prouve que l'excitation ne peut être engrammée.

Enfin, l'emploi de matériel pornographique (support papier, audio ou vidéo) ne semble guère différent dans nos deux groupes en ce qui concerne la masturbation. Le magazine pornographique étant légèrement plus utilisé par les agresseurs que par les Témoins.

6.2 - Dans la sexualité générale

Il n'y a pas de différence significative entre nos deux échantillons quant à l'emploi de matériel pornographique quel qu'en soit le support dans la sexualité générale. Les pratiques sado-masochistes ("cuir", chaînes, etc...) se retrouvent dans les deux groupes mais seuls les agresseurs spécifient l'emploi de menottes. Par contre on peut relever chez les agresseurs, à titre descriptif, des cas précis n'étant pas présents sous une forme ou sous une autre dans l'autre échantillon dont certaines pratiques : «je m'enveloppais dans du plastique, je me mettais sur le lit et j'éjaculais». Cependant, dans les contenus du matériel pornographique, les agresseurs sexuels sont nettement plus nombreux à préférer les scènes homosexuelles et celles de violences sexuelles, **eux seuls utilisent un support présentant de jeunes enfants ou disent préférer les scènes zoophiles**; par contre quand il s'agit de jeunes adolescents, un sujet du groupe Témoin utilise ce type de matériel.

En résumé sur la vie sexuelle

En dehors de l'acte délictueux 80% des agresseurs présentent une vie sexuelle dont 78% se disent satisfaits. Pour décrire celle-ci les agresseurs insistent plus sur l'aspect quantitatif: les fréquences, les "besoins" sexuels importants et insatisfaits (particulièrement les violeurs) mais aussi sur les conduites sexuelles très singulières ou régulièrement délictueuses (pédophilie, exhibitionnisme). Le passage à l'acte délictueux procure plus de satisfaction à deux agresseurs sur cinq. Leur vie sexuelle a débuté de manière significative dans un climat de séduction même quand il n'y a pas eu d'agression sexuelle dans l'enfance, ce qui permet de poser l'hypothèse que dans l'enfance de ces sujets ils furent soumis à une séduction continue primaire de la part d'un objet environnemental primordial. Moins de un agresseur sur deux connaîtra une modification importante de sa vie sexuelle dont la principale sera l'arrêt des relations avec sa partenaire habituelle.

La masturbation peut se présenter chez l'agresseur sous une forme impérative et de toute manière la fréquence y est plus élevée que chez les témoins. Elle révèle une carence d'auto-érotisme psychique ainsi qu'une capacité de refoulement moindre. Seuls parmi les agresseurs sexuels on rencontre des sujets utilisant comme vecteur inducteur de leur sexualité des images présentant des jeunes enfants.